



Lundi 2 janvier 2012

Soutien aux entreprises en difficultés : Les experts-comptables franciliens proposent des consultations gratuites avec la Mairie de Paris en 2012

Les experts-comptables confirment leur soutien aux entreprises en difficultés. Ils participent aux consultations gratuites de la Mairie de Paris en matière de prévention des difficultés économiques, aux côtés des juges consulaires honoraires du Cercle des Juges Consulaires de Paris.

Des acteurs publics au service des entreprises en difficulté

Dans la poursuite des nombreuses actions engagées pour soutenir l'économie et notamment celle des petites entreprises, l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France, la Ville de Paris et le Cercle des Juges Consulaires de Paris ont mis en place collectivement **depuis le début du mois de novembre 2011 des permanences de consultations juridiques, économiques et comptables au sein des Maisons des Entreprises et de l'Emploi de la Mairie de Paris (MDEE).**

L'idée forte de cette action sociale est d'inciter les chefs d'entreprises souvent isolés dans le tourbillon de leurs difficultés à venir en parler sous le couvert de l'anonymat, s'ils le souhaitent, aux professionnels aguerris de la gestion de crise que sont les juges consulaires honoraires (en retraite du Tribunal de Commerce) et les experts-comptables.

Le message que ces professionnels souhaitent adresser à ces patrons de TPE est : AN-TI-CI-PEZ !

En les incitant à venir les rencontrer suffisamment tôt, **les chefs d'entreprises pourront disposer d'orientations multiples pour redresser la barre**, alors qu'à l'inverse, plus importantes et anciennes sont les difficultés, plus le champ des possibles se rétrécit.

Ces consultations gratuites se déroulent sous la forme d'entretiens individuels menés par un ou deux professionnels en fonction des cas de figure rencontrés, **leur objectif étant de faire le point sur la situation de l'entreprise**, de leur apporter de l'information quant aux solutions envisageables, allant de la médiation du crédit au redressement judiciaire en passant par l'étalement des dettes sociales et fiscales par la CCSF (Commission des Chefs de Services Financiers).

Comme le manque de financement est souvent le sujet principal, les professionnels feront également connaître aux chefs d'entreprise **le dispositif d'obtention facilitée de crédits de montants inférieurs à moins de 25 000 € pour les TPE**. Ce dispositif, déployé par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables, fait suite aux accords-cadres conclus

avec certains grands réseaux bancaires de la place, tels que BPCE (Banque Populaire Caisse d'Épargne).

Deux centres de consultations intramuros

Destinées aux dirigeants et entrepreneurs parisiens, tels que les artisans et les commerçants, **ces permanences sont assurées dans un premier temps au sein des MDEE des 13e et 18e arrondissements chaque mercredi de 9 h à 12 h 30 :**

- **MDEE du 13eme** : 14/18 rue Auguste Perret 75013 Paris - Métro : Tolbiac ou Maison Blanche (ligne 7) - Olympiades (ligne 14)
- **MDEE du 18eme** : 164 rue Ordene 75018 Paris - Métro : Jules Joffrin (ligne 12) - Guy Môquet (ligne 13)

Pour mémoire, les MDEE, lieux gratuits et permanents d'accueil, d'informations et de conseils, destinés aux salariés, aux créateurs d'entreprise et aux entrepreneurs, sont implantées dans les 10e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e arrondissements, et couvrent l'ensemble du territoire parisien.

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro : 01 55 04 31 58, et vous serez reçus dans une des deux MDEE en fonction de votre localisation géographique

À propos de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France

Créé par l'Ordonnance de 1945, l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France (www.oec-paris.fr) est l'institution régionale de l'Ordre des experts-comptables - Conseil Supérieur, sous tutelle du MINEFI. Il représente les 5 600 experts-comptables, 3 800 cabinets et 2 600 stagiaires experts-comptables de la région Paris Ile-de-France, au service des 700 000 entreprises franciliennes. Les compétences de l'expert-comptable, son diplôme, son Code de déontologie, sa proximité avec les dirigeants d'entreprise ainsi que la diversité de ses missions (gestion et finances, comptabilité, fiscalité, gestion sociale, management,...) et de ses secteurs d'intervention, font de lui le premier conseiller du chef d'entreprise. Outre ses fonctions traditionnelles de contrôle légal et de représentation de la profession comptable libérale, l'Ordre région Paris Ile-de-France développe aussi une panoplie d'outils propres à assister l'expert-comptable dans tous les domaines de son métier : réunions d'information sur des thèmes d'actualité, outils documentaires à destination des cabinets, publications, présentations techniques, clubs de réflexions et d'actions. L'Ordre région Paris Ile-de-France publie chaque trimestre sa revue «Le Francilien».

Contact presse :



STRAT & COM - Emeric Latimier ou Véronique Pernin : 01 40 28 46 18
oec-paris@vpstrat.com